

120 crts validés

Par **Mini juriste**, le **24/04/2018** à **20:52**

Bonjour,

J'ai validé mon dut, j'ai donc obtenu mes 120 crédits.

J'aurai donc voulu savoir si il est possible que je passe en L3 directement ou si je dois absolument refaire une L2 ?

Et j'aurai voulu savoir également si je dois aller en L2, devrais je repasser toutes matières c'est à dire même celles déjà validées pendant mon dut ? Ou alors j'aurai juste à valider les matières que je n'ai pas eu en dut ?

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/04/2018** à **11:45**

Bonjour

Tout d'abord je précise que j'ai déplacé votre sujet dans la section "Orientation" qui est plus approprié pour accueillir votre sujet.

Ensuite, voici ce qu'on peut lire sur le site Studyrama [citation] Après un DUT, vous pouvez intégrer une 3ème année de licence (L3) à l'université, dans une spécialité proche de la vôtre. Un choix qui se veut assez cohérent dans la mesure où les IUT font partie des universités et que des passerelles sont donc prévues. Ils sont 21% en spécialité industrielle et 33% en tertiaire.

Cependant, l'admission n'a rien d'automatique. En effet, le niveau attendu pour suivre en licence générale est assez élevé, et ce d'autant plus que vous n'avez pas suivi les deux premières années. Sans parler des méthodes et des conditions de travail assez différentes de celles que vous avez connues en IUT, à commencer par les effectifs et le travail en autonomie. [/citation]

<http://www.studyrama.com/formations/diplomes/dut/dut-poursuivre-ses-etudes-ou-pas-72685>

Il y a donc bien une passerelle mais avec une sélection sur dossier. Seul les plus brillants seront acceptés.

Par **Mini juriste**, le **25/04/2018** à **12:15**

Bonjour,
je vous remercie pour cette réponse.